

À publier immédiatement

COMMUNIQUÉ**LES CHERCHEUSES ET CHERCHEURS DE COLLÈGE OBTIENNENT L'ACCÈS
AUX BIBLIOTHÈQUES DES UNIVERSITÉS QUÉBÉCOISES ET CANADIENNES**

Les chercheuses et chercheurs du réseau collégial peuvent désormais profiter des ressources des bibliothèques universitaires québécoises et canadiennes. Sur simple demande, ils recevront le sésame tant attendu de ces bibliothèques, la fameuse *carte verte* de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ). Celle-ci vient en effet de répondre favorablement à la demande de l'Association pour la recherche au collégial (ARC) et d'autres acteurs du monde de l'éducation en faveur d'un tel accès.

Depuis 1987, l'ARC mène campagne pour que ses membres obtiennent les privilèges accordés aux « usagers externes », selon les termes utilisés par le président-directeur général de la CREPUQ, Daniel Zizian. En pratique, cela signifie que les chercheuses et chercheurs de collège obtiendront d'abord de l'établissement auquel ils sont affiliés une lettre signée de la direction des études les autorisant à présenter une demande d'utilisation des services d'une bibliothèque universitaire dans le cadre de leurs recherches, puis une carte de la CREPUQ émise dans le respect de l'[Entente sur la réciprocité d'emprunt direct de documents dans les bibliothèques universitaires québécoises et canadiennes](#).

L'accès des chercheuses et chercheurs de collège à la carte de la CREPUQ est une réussite attribuable non seulement aux efforts soutenus de l'ARC, mais aussi à l'appui du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, en particulier des responsables de l'enseignement supérieur. Ce sont les membres du Sous-comité des bibliothèques de la CREPUQ qui ont accepté d'élargir les services de leurs établissements aux chercheuses et chercheurs du réseau collégial, et c'est la chargée de recherche de ce sous-comité, Sonia Seck, qui recevra les demandes transmises au secrétariat de la CREPUQ par la poste [500, rue Sherbrooke Ouest, bureau 200, Montréal (Québec) H3A 3C6] ou par courriel [sseck@crepuq.qc.ca].

Le président de l'ARC, Luc Desautels, s'est évidemment réjoui de la nouvelle : « L'accès à la documentation des universités est un élément clé de la qualité des recherches. Voilà une conclusion heureuse pour un dossier dont l'Association poursuit l'avancement depuis près de vingt-cinq ans! » Par leur décision, les membres du Sous-comité reconnaissent en quelque sorte le nécessaire arrimage entre l'ordre collégial et l'ordre universitaire. Les membres de l'ARC peuvent désormais consacrer le gros de leurs efforts aux autres défis qui les attendent au regard du développement de la recherche collégiale, tout aussi importants que celui qu'ils viennent de relever avec succès.

L'Association pour la recherche au collégial est d'abord et avant tout un lieu de rencontres et d'échanges au sujet de la recherche collégiale. Comme association, elle travaille au développement de cette recherche, entre autres par la prise de position sur les questions relatives à ce dossier, la mise sur pied d'activités de sensibilisation, d'information et de formation, de réseautage et de valorisation de la recherche, la tenue de colloques, l'attribution de prix et, plus récemment, la réalisation de projets spéciaux, notamment de métarecherches.

– 30 –

Source : Lynn Lapostolle, directrice générale
514 843-8491 | arc@cvm.qc.ca